



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **19 mai 2014**

Décision n° **B-2014-0010**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition d'un appartement, d'une cave et d'un emplacement de parking formant respectivement les lots n° 1242, 1152 et 1432 de la copropriété Le Terraillon, situés au 7, rue Jules Védrières et appartenant à M. et Mme Jean et Renée Chabert - Abrogation de la décision n° B-2013-4566 du Bureau du 9 octobre 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

**Bureau du 19 mai 2014****Décision n° B-2014-0010**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'un appartement, d'une cave et d'un emplacement de parking formant respectivement les lots n° 1242, 1152 et 1432 de la copropriété Le Terraillon, situés au 7, rue Jules Védrines et appartenant à M. et Mme Jean et Renée Chabert - Abrogation de la décision n° B-2013-4566 du Bureau du 9 octobre 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, le Bureau a approuvé, par décision n° B-2013-4566 du 9 octobre 2013, l'acquisition d'un appartement, d'une cave et d'un emplacement de parking formant respectivement les lots n° 1242, 1152 et 1432 de la copropriété Le Terraillon, situés au 7, rue Jules Védrines et appartenant à monsieur et madame Jean et Renée Chabert, au prix de 58 000 €

Un compromis de vente a été signé, à cet effet, le 11 septembre 2013 par monsieur et madame Chabert et le 14 octobre 2013 par monsieur Guy Barral, Vice-Président de la Communauté urbaine.

Ces biens étaient loués par un locataire au moment de la signature de ce compromis, mais ce dernier précisait que "les biens vendus seront entièrement libres de toute location ou occupation quelconque" au moment de la vente, les vendeurs devant donner congés à leur locataire. Cela n'a pu être fait et à ce jour, le locataire est toujours en place.

Il était stipulé, dans le compromis, que la réitération par acte authentique devait intervenir au plus tard trois mois après que la délibération du Bureau de la Communauté urbaine de Lyon serait devenue exécutoire.

Ce délai est aujourd'hui atteint alors que les conditions de la vente ne sont pas remplies. Il a donc été décidé, d'un commun accord entre les vendeurs et la Communauté urbaine, que celle-ci renonce à l'acquisition des biens en cause et procède à l'abrogation de la décision du Bureau qui avait approuvé la vente.

Aussi, il est proposé, par la présente décision, d'abroger la décision du Bureau n° B-2013-4566 précitée, et de rendre leur entière liberté au vendeur et à l'acquéreur, sans indemnité de part ni d'autre ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Abroge** la décision n° B-2013-4566 du Bureau du 9 octobre 2013 relative à l'acquisition d'un appartement, d'une cave et d'un emplacement de parking formant respectivement les lots n° 1242, 1152 et 1432 de la copropriété Le Terraillon, situés au 7, rue Jules Védrières à Bron et appartenant à monsieur et madame Jean et Renée Chabert.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.**